


ASSOCIATION FETES et LOISIRS de MORAINVILLIERS-BURES

Week-end du Vieux Lavoir 2025

RÈGLEMENT 2025

1 / LA MANIFESTATION :

Toutes les épreuves du Trail du Vieux Lavoir, à savoir **35 km - 21km - 10km** sont organisées par l'AFLMB (Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers Bures), Temps Libre Morainvilliers-Bures, et VO2 Rives de Seine. Elles se dérouleront le **DIMANCHE 15 juin 2025**.

Une épreuve de **Marche Nordique Chronométrée** de 18km est également organisée le dimanche 15 juin.

- Départ 9h. (entre le départ du 35km et avant celui du 21 km)
- 60 participants
- Vous retrouvez le règlement de cette épreuve à la suite de celui des courses.

La manifestation est limitée à 499 participants toutes distances confondues.

REGLEMENT DU TRAIL DU VIEUX LAVOIR

2 / PARCOURS :

Sur chemins et sentiers de forêt.

En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

3 / HORAIRES - DÉPARTS - ARRIVÉES :

Adresse du lieu de départ et d'arrivée : Salle des Loisirs, Place de l'église, 78630 Morainvilliers Coordonnées GPS : N048' 55,696 E001' , 129

Parking sur place.

Tous les départs seront donnés devant la salle des loisirs, selon les horaires suivants :

-8h30 / 35km

-9h30 / 21km

-10h / 10km

4 / INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se feront **EXCLUSIVEMENT** sur internet (Paiement sécurisé par carte bancaire) à partir du **17 mars 2025 via le site** <https://trailduvieuxlavoir.com/>

- Le nombre de dossards est limité à 440 selon la répartition suivante par course qui reste ajustable en fonction de l'évolution des demandes d'inscriptions :

Distance	Nombre de Dossards
10 Km	180
21 km	160
35 km	100

-Aucune inscription ne pourra s'effectuer le jour de la course.

Clôture des inscriptions : le 9 juin 2025

- Documents à déposer obligatoirement lors de l'inscription sur le site :

- **Coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :** Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer son numéro sur le site d'inscription en ligne.
- **Coureurs licenciés à d'autres fédérations mais agréés par la FFA :**
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- **Coureurs non licenciés MAJEURS ou dont les licences ne sont pas reconnues par la FFA :**
 - Pour toute participation à l'une des épreuves, la réglementation en vigueur impose la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un (1) an **mentionnant la « non-contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition »**.
 - Une attestation du **Parcours Prévention Santé FFA** est aussi acceptée (via le site <https://pps.athle.fr/>)* conformément aux règles FFA décrites dans la note du 16/01/2024), ayant moins de (3) mois.
- **Accord parental pour les mineurs**
- **Attention :**
 - Sans l'un de ces documents, **vous ne pourrez participer à aucune des épreuves chronométrées.**
 - Tous les documents cités ci-dessus en cours de validité (licences ou certificats médicaux) doivent être téléchargés au plus tard le 13 juin 2024 sur le site d'inscription (onsinscrit.com).
 - Aucun retrait de dossard le dimanche 15 juin 2025 au matin avant le départ de chaque épreuve ne sera possible si les dits documents n'ont pas été enregistrés au préalable.
 - Toute inscription est réalisée intuitu personae ; aucun dossard n'étant par conséquent cessible. **L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.** En cas de non-respect de cette clause, le dossard sera **supprimé des classements.**

ANNULATION POUR RAISON MEDICALE :

L'annulation est possible sur demande faite via email contact@trailduvieuxlavoir.com jusqu'au 1er juin 2025.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical précisant la contre-indication et envoyée au plus tard 15 jours avant la date de la course. Après acceptation de la demande, le montant du remboursement représente une partie du montant payé (déduction faite des frais d'inscription et de gestion). Ce remboursement sera effectué dans le mois qui suit la demande de remboursement par virement ou chèque.

- **En dehors des cas précités d'annulation pour raison, aucun remboursement ne sera possible.**

5 / TARIFS (sans le supplément tarifaire dû à l'inscription sécurisée sur internet) :

- **10 Km :** 12€ jusqu'au 2 juin puis à partir du 3 juin : 17€
- **21Km :** 18€ jusqu'au 2 juin puis à partir du 3 juin : 23€
- **35 Km :** 22€ jusqu'au 2 juin puis à partir du 3 juin : 27€
-
- **10 Km :** à partir de la CATÉGORIE CADET FFA, nés en 2008-2009
- **21,5 Km :** à partir de la CATÉGORIE JUNIOR FFA, nés en 2006-2007
- **35 Km :** à partir de la CATÉGORIE ESPOIR FFA, nés de 2003 à 2005

Pour les groupes/clubs, la 11e inscription sur le même format de course est offerte.

6 / ENGAGEMENTS

Tout participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisation, et ce, dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours de chacune des courses. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non- respect de ces indications. Tout participant surpris à ne pas respecter le tracé du parcours sera disqualifié.

IMPORTANT : Tout changement de distance doit être communiqué à l'organisation **avant le 09/06/2025**.

Un athlète n'ayant pas informé l'organisation d'un changement de distance sera **disqualifié**.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA POSSIBLE

7 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 14 juin 2025 à la salle des loisirs, derrière l'église, (Place de l'Église, 78630 Morainvilliers), de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Le jour de la course dès 7H30 jusqu'à 20 minutes avant le départ de chaque course.

Une pièce d'identité peut être demandée lors du retrait des dossards.

8 / ASSISTANCE MÉDICALE ET SECURITE

Elle sera assurée sur le site de départ et d'arrivée des épreuves (salle des loisirs), par des secouristes de la Protection Civile du 78.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

9 / Barrières horaires :

- Ravitaillements :

- **10 km** : Au 5^{ème} fermeture à 11h du ravitaillement (Les Alluets)
- **21,5 km** : Au 11^{ème} fermeture à 11h (Bazemont) - 16^{ème} fermeture à 12h (Les Alluets)
- **35 km** : Au 13^{ème} fermeture à 10h15 (Flins) - 22^{ème} fermeture à 11h15 (Bazemont)- 30^{ème} fermeture à 12h30 (Les Alluets)
- **Ravitaillement pour tous à l'arrivée, devant ou dans la salle des loisirs.**

- Arrivée :

- **10 km** : Barrière horaire – 12h
- **21,5 km** : Barrière horaire - 12h30
- **35 km** : Barrière horaire -13H30

Pour tous les concurrents, il est obligatoire de se munir d'une provision en eau (type Camel back) et/ou d'un gobelet pour être servi en eau aux ravitaillements et de gels ou barres énergétiques ainsi que d'un téléphone portable.

- Afin de ne pas pénaliser les bénévoles, tout coureur arrivant en dehors des barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs ou par les bénévoles de chacun des ravitaillements. Le dossard devra être rendu à un bénévole ou à un signaleur. Le balisage ne sera plus garanti après chaque fermeture.

10 / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le TVL est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait respect du milieu naturel ainsi que des cultures.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales ou sanitaires.

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé.

11 / CHRONOMETRAGE, CLASSEMENTS, RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par **puces électroniques intégrées au dossard** est assuré par la société **COURSE ORGANISATION**.

- Les classements et résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des participants et les récompenses seront remises devant ou dans la salle des loisirs.
Les résultats seront disponibles à partir du lendemain sur les sites : <http://www.resultats-course-organisation.fr/> ou <http://www.cdchs78.org/> ou <http://trailduvieuxlavoir.com/>
- **Sur chacune des courses, les cinq premier(e)s au scratch du classement hommes et du classement femmes seront récompensé(e)s**
- **Une récompense à tous les partants à la remise des dossards**

- Les 3 courses comptent pour LE CHALLENGE TRAIL des YVELINES

12 / ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

13 / DROITS A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs du « Week-end du Vieux Lavoir » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports médias numériques et papier de l'organisation ainsi que de la municipalité de Morainvilliers (Le MAG , site web, pages Facebook) et de la presse.

Ils autorisent également les associations organisatrices à utiliser leurs images à des fins promotionnelles (AFLMB, Temps Libre et VO2).

14 / INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à

Mairie de Morainvilliers

AFLMB, 6 allée des tilleuls

78630 Morainvilliers

15 / CAS DE FORCE MAJEURE / COVID

En cas d'évènement de force majeure, d'interdiction préfectorale de l'évènement (y compris au dernier moment), de restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16 / ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Renseignements complémentaires : 0673677127 ou 0669312092
--

REGLEMENT Marche Nordique chronométrée de 18km du 15 juin 2025

1 La manifestation

La Marche Nordique chronométrée s'inscrit dans le cadre du week-end Sport du Vieux Lavoir elle se déroule pendant le Trail du Vieux Lavoir.

Les marcheurs et les coureurs du trail s'engagent à cohabiter en bonne intelligence sur les sentiers et à partager les ravitaillements. Il s'agit d'une manifestation qui se veut **conviviale** et **éco-responsable** et a pour but la promotion du **sport pour tous** et le développement des activités de pleine nature sur le territoire Yvelinois. Elle a lieu à Morainvilliers par autorisation préfectorale. Elle est organisée par le l'Association des Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures aidée de Temps Libre Morainvilliers-Bures, et VO2 Rives de Seine, tous soucieux du respect de l'environnement et attentifs aux comportements qu'elle entraîne, de tous les acteurs (organisateur, partenaires, participants, accompagnateurs/spectateurs).

2 – Parcours

Boucle de 18 km - en 4h maximum (Barrière horaire 12h 45) en milieu naturel et terrain accidenté.

Un 1^{er} ravitaillement est prévu au km 10 et un 2nd au km 16 ainsi qu'un buffet à l'arrivée.

Les ravitaillements seront fermés à 12 h 30.

Important : les marcheurs doivent prévoir une autonomie en eau suffisante compte-tenu de la météo.

Les parcours, seront indiqués à l'aide de rubalises, de panneaux et traçage au sol, ils se déroulent dans les forêts des Grands Bois et de Bazemont.

Des signaleurs de courses sont présents sur le parcours à chaque endroit critique et traversée de routes.

Le parcours est consultable sur le site de l'évènement <http://trailduvieuxlavoir.com/>

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout problème en dehors du parcours officiel.

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

3 –Lieu, date et horaires

Date : Dimanche 15 juin 2025

Adresse du lieu **de départ et d'arrivée** : Salle des Loisirs, Place de l'église, 78630 Morainvilliers Coordonnées GPS : N048' 55,696 E001' , 129

Parking sur place.

Horaires :

- **Départ 9h.** (Entre le départ du 35 km et avant celui du 21 km)
- Echauffement sur la pelouse vers 8 h 50.

4 Inscriptions et dossards

Les inscriptions s'effectuent via le site : <http://trailduvieuxlavoir.com/> où se trouve le lien vers notre prestataire **onsinscrit.com**.

Le retrait des dossards aura lieu sur place à la Salle des loisirs (place de l'église 78630 Morainvilliers), soit le samedi 14 Juin de 9h à 12h et de 14h à 17h 30, soit le Dimanche 15 Juin à partir de 8h. Il n'est pas prévu de remboursement en cas de retard.

Documents d'inscription obligatoires :

Condition : âge minimum 18 ans au jour de la compétition.

- Bulletin d'inscription et paiement en ligne sur le site onsinscrit.com

Le participant devra fournir : (*)

- Une licence Compétition FFA (ou autre fédération reconnue par la FFA)
- Ou l'attestation du Parcours Prévention Santé FFA (via le site <https://pps.athle.fr/>)
- Ou un Certificat médical de moins d'un an au 14/06/2025 comportant clairement la mention d'absence de contre-indication à pratiquer la Marche Nordique en compétition.

(* conformément aux règles FFA décrites dans la note du 16/01/2024)

Pas d'inscription sur place.

Sans ces documents votre inscription ne pourra pas être validée

Les inscriptions 2025 sont limitées à 60 participant

ANNULATION POUR RAISON MEDICALE :

L'annulation est possible sur demande faite via email contact@trailduvieuxlavoir.com jusqu'au 1 er Juin 2025.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical précisant la contre-indication et envoyée au plus tard 15 jours avant la date de la course. Après acceptation de la demande, le montant du remboursement représente une partie du montant payé (déduction faite des frais d'inscription et de gestion). Ce remboursement sera effectué dans le mois qui suit la demande de remboursement par virement ou chèque.

5 – Règles

Sous peine de se voir disqualifiés les marcheurs s'engagent, à respecter les bonnes pratiques de la marche nordique en compétition, **utilisant des bâtons de marche nordique** ils ont toujours un pied et un bâton en contact avec le sol, le pas de course et la marche « glissée » ne sont pas autorisés. Des contrôles aléatoires seront effectués sur le parcours.

En cas d'abandon du participant il n'est prévu aucun transport de retour vers l'arrivée, sauf cas grave nécessitant une évacuation par la Protection Civile.

Tarifs par participant :

15€ comprenant les frais d'inscription de notre partenaire onsinscrit.com, **(20 € à partir du 3 Juin 2025)**

6 – Matériel et sécurité

Avec leurs bâtons de marche, les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la marche (« camel-bag », gobelet , eau, sucre, petit matériel de soin, téléphone...).

Il n'est prévu aucun prêt de bâtons par l'organisation. Accès libre aux toilettes de la salle mais il n'est prévu ni douche, ni vestiaire, ni consigne.

Un dispositif de secours sera présent le jour de la course (Protection civile des Yvelines). Les participants ont à leur disposition un numéro unique d'appel au Poste de secours.

Les spectateurs et accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

7- Arrivée et Récompenses

Un ravitaillement est à disposition des marcheurs à l'arrivée.

Un cadeau sera remis à chaque marcheur à la remise de son dossard.

Le chronométrage par **puces électroniques intégrées au dossard** est assuré par la société **COURSE ORGANISATION**.

Le classement est effectué par notre partenaire chronomètre, il sera consultable à l'arrivée et mis en ligne sur le site.

La remise des prix se déroulera sur le site de l'arrivée, une récompense est prévue pour les 5 premiers marcheurs et les 5 premières marcheuses.

8 - Assurance

-Responsabilité civile : L'organisateur AFLMB est couvert par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES agence ORGEVAL.

-les participants devront vérifier qu'ils sont bien assurés en responsabilité civile

-Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

9- Environnement

Cette Marche Nordique est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait **respect du milieu naturel ainsi que des cultures traversées sur le parcours**.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales, météorologiques ou sanitaires.

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé. Nous invitons les participants à amener leur propre réserve d'eau et gobelet pour les ravitaillements.

Les participants sont invités à utiliser les poubelles de tri sélectif correspondant à leurs déchets.

10- Droits à l'image

Les participants autorisent les organisateurs du « Week-end du Vieux Lavoir » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports médias numériques et papier de l'organisation ainsi que de la municipalité de Morainvilliers (Le MAG , site web, pages Facebook) et de la presse.

Ils autorisent également les associations organisatrices à utiliser leurs images à des fins promotionnelles (AFLMB, Temps Libre et VO2).

11 – Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à
AFLMB - MAIRIE de Morainvilliers 6 allée des Tilleuls, 78630 Morainvilliers.

12 – Cas de force majeure / COVID

En cas d'évènement de force majeure, d'alerte météo, d'interdiction préfectorale de l'évènement (y compris au dernier moment), de restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

13 – Acceptation du règlement

Tout concurrent s'inscrivant à la marche nordique chronométrée reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.